



Référence délibérations n° 348-25-39
Du 25 Novembre 2025

Note de synthèse de la location de la salle du Fort de Limaie est mise à disposition pour les personnes morales

Les conditions de mise à dispositions

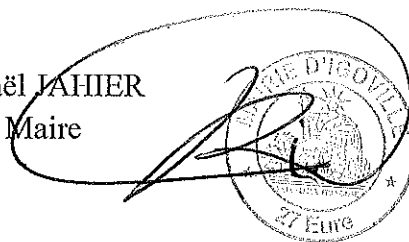
Type de Structure	Evénement sans lien avec l'intérêt communal	Evénement en lien avec l'intérêt communal (Après validation du Maire)
Structures administrations publiques, associations à but non lucratif	300 euros par jour en semaine	Gratuit
Entreprises (secteur marchand et non marchand)	500 euros par jour en semaine et 1 000 euros le week-end	Gratuit
Services de secours, gendarmerie, sapeurs-pompiers, agglomération Seine-Eure	300 euros le week-ends	Gratuit
Associations conventionnées par la municipalité	Selon leurs statut (voir ci-dessus)	1 réservation gratuite par an (hors conditions ci-dessus)

Conditions générales :

- **Gratuité** : toute réservation liée à un projet d'intérêt communal ou au bénéfice des administrés d'Igoville est gratuite, sous réserve de validation par le Maire.
- **Associations conventionnées** : Bénéficient d'une réservation gratuite par an, indépendamment du motif (sous réserve des disponibilités)

La mise à disposition de la salle implique, pour tous les bénéficiaires, le respect des conditions générales d'utilisation (responsabilité, assurance, remise en état des lieux).

Gwenaël JAHIER
Le Maire



Département de l'Eure – Canton de Pont de l'Arche
Mairie d'Igoville – 27460 IGOVILLE

 www.commune-igoville.com

 02.35.23.01.94  mairie@commune-igoville.com